



Procès-verbal du CONSEIL MUNICIPAL du Jeudi 4 septembre 2025

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal réuni le Jeudi 04 septembre 2025, dans la salle du Conseil municipal à 18H30 sous la présidence de Yves TYMEN, Maire de la commune.

Tous les membres étaient présents à l'exception de Marie-Louise PETITBON excusée, représentée par Romain LE BRUSQ ; Emmanuelle LE STUM excusée, représentée par Yoann LE DOUEUFF ; Julien BROUQUEL, excusé, représenté par Marc RAHER et Jenna TANGUY, excusée.

Absent :

Secrétaire de séance : Pauline DUVACHER

Conseillers en exercice : 13

Quorum : 07

Conseillers présents : 09

Conseillers ayant pris part au vote : 12

Date de convocation : 27/08/2025

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU JEUDI 26 JUIN 2025

Présentation : Yves TYMEN

Le compte rendu de la séance du jeudi 26 juin 2025 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Romain LE BRUSQ est absent.

2. AVENANT n°4 A LA CONVENTION ULAMIR (D2025/36)

Présentation : Isabelle KERVAREC

Afin d'actualiser la contribution de la commune dans le cadre de la convention pluri-annuelle d'objectifs avec l'Ulamir centre social du Goyen pour le pilotage du centre social 2023-2026 relatif à la politique enfance, il est nécessaire de prendre un avenant modifiant :

- le tarif de la garderie

Il est proposé d'augmenter l'ensemble des tarifs de 20cts.

	<u>Tarifs actuels</u>		<u>Propositions</u>	
	<u>Matin ou soir</u>	<u>Les 2</u>	<u>Matin ou soir</u>	<u>Les 2</u>
1er enfant	1,60	2,80	1,80	3,00
2ème enfant	1,10	2,40	1,30	2,60
A partir du 3ème	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit

- l'entretien de la salle

L'équipe de l'école effectue actuellement le ménage vers 15h00 et le local n'a pas toujours le temps de sécher pour le début de la garderie. Il est proposé que l'Ulamir prenne en charge l'entretien de la salle des Petites victoires. Les sanitaires resteraient à la charge de l'école. Ainsi, il est proposé de rajouter 15 minutes à leur temps de présence.

Pour information, il est proposé de modifier le goûter de la garderie. Actuellement, les enfants ont de la pâte à tartiner ou du miel du fait de l'absence de frigo dans la pièce. Il y a 15 enfants en moyenne par jour à la garderie. Ainsi, la commission a demandé à l'Ulamir de passer au pot de compote de 500g qui devra être vide tous les soirs. Cette solution va être testée par l'Ulamir, qui reviendra vers la commune si cela ne fonctionne pas.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après avoir entendu l'exposé, et après en avoir délibéré :

DECIDE,

à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention avec l'Ulamir Centre social du Goyen pour le pilotage du Centre Social.

Romain LE BRUSQ est absent.

3. MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS (D2025/37)

Présentation : Yves TYMEN

CONSIDERANT la nécessité de mieux cibler les postes d'agents techniques ;

VU la saisine du comité social territorial du 04/09/2025, et sous réserve de sous avis ;

Monsieur le Maire propose de modifier le tableau des emplois présenté en annexe en restreignant l'accès aux postes d'agent technique aux seuls grades d'adjoint technique principal 1^{ère} classe et d'adjoint technique principal 2^{ème} classe afin de tenir compte de la polyvalence et de l'autonomie nécessaire sur ces postes.

Après avoir entendu Monsieur Yves TYMEN, Maire, dans ses explications et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 8 septembre 2025 ;
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toutes pièces administratives et comptables ;
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget.

Romain LE BRUSQ est absent.

ANNEXE

Tableau AVANT

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS AU 03/12/2024

Crée le : 27/10/2017

Mis à jour : 24/04/2018 – 03/05/2019 – 19/05/2020 – 29/09/2020 – 19/12/2023 – 03/12/2024

SERVICE	LIBELLE EMPLOI	Cat.	GRADE MINI-MUM	GRADE MAXI-MUM	POS	POST	POSSIBILITE	DUREE HEB- DOMADAIRE	Poste oc- cupé par
					TES POU- RVU S	ES VA- CAN TS	POURVOIR EM- PLOI PAR UN NON TITU- LAIRE ART. 3-3		
Service technique	Agent technique polyvalent	C	Adjoint technique (cat. C)	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe (cat. C)		X		Temps complet	-
Service technique	Agent technique polyvalent	C	Adjoint technique (cat. C)	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe (cat. C)	X			Temps complet	Frédéric HEMERY
Service administratif	Assistant administratif	B / C	Adjoint administratif (cat. C)	Rédacteur (cat. B)	X			Temps complet	Véronique KERSUAL
Service administratif	Secrétaire de mairie	A / B / C	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe (cat. C)	Attaché / Secrétaire de mairie (cat. A)	X		X	Temps complet	Johan BRETTON

– TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS AU 03/12/2024

- Crée le : 27/10/2017
- Mis à jour : 24/04/2018 – 03/05/2019 – 19/05/2020 – 29/09/2020

SERVICE	LIBELLE EMPLOI	Cat.	GRADE MINIMUM	GRADE MAXIMUM	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	POSSIBILITE POURVOIR EMPLOI PAR UN NON TI- TULAIRE ART. 3-3	DUREE HEBDO- MADAIRE	Poste oc- cupé par

Tableau APRES

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS AU 26/08/2025

Crée le : 27/10/2017

Mis à jour : 24/04/2018 – 03/05/2019 – 19/05/2020 – 29/09/2020 – 19/12/2023 – 03/12/2024 – 26/08/2025

SERVICE	LIBELLE EMPLOI	Cat.	GRADE MINIMUM	GRADE MAXIMUM	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	POSSIBILITE POURVOIR EMPLOI PAR UN NON TITULAIRE ART. 3-3	DUREE HEBDOMADAIRE	Poste occupé par
Service technique	Agent technique polyvalent	C	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe (cat. C)	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe (cat. C)		X		Temps complet	-
Service technique	Agent technique polyvalent	C	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe (cat. C)	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe (cat. C)	X			Temps complet	Frédéric HEMERY
Service administratif	Assistant administratif	B / C	Adjoint administratif (cat. C)	Rédacteur (cat. B)	X			Temps complet	Véronique KERSUAL
Service administratif	Secrétaire de mairie	A / B / C	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe (cat. C)	Attaché / Secrétaire de mairie (cat. A)	X		X	Temps complet	Johan BRETTON

– **TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS AU 26/08/2025**

Crée le : 27/10/2017

Mis à jour : 24/04/2018 – 03/05/2019 – 19/05/2020 – 29/09/2020

SERVICE	LIBELLE EMPLOI	Cat.	GRADE MINIMUM	GRADE MAXIMUM	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	POSSIBILITE POURVOIR EMPLOI PAR UN NON TI-TULAIRE ART. 3-3	DUREE HEBDOMADAIRE	Poste occupé par

4. RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI PERMANENT
POUR FAIRE FACE A UNE VACANCE TEMPORAIRE D'EMPLOI DANS L'ATTENTE
DU RECRUTEMENT D'UN FONCTIONNAIRE (D2025/38)

Présentation : Yves TYMEN

VU la délibération n°2020/47 en date du 29 septembre 2020 portant sur la création d'un poste permanent d'agent technique polyvalent,

VU la délibération n°2023/56 en date du 19 décembre 2023 portant sur le passage à temps complet du poste d'agent technique polyvalent,

VU la délibération n°2025/37 en date du modifiant le tableau des emplois,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'un emploi permanent peut être occupé par un agent pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire pour les besoins de continuité du service conformément à l'article L. 332-14 du code général de la fonction publique.

Il rappelle que les besoins de la collectivité ont nécessité la création d'un emploi permanent d'agent technique polyvalent relevant de la catégorie hiérarchique C et relevant des grades d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe et d'adjoint technique principal 2^{ème} classe. L'offre d'emploi publié du 5 juin 2025 au 11 juillet 2025 pour le poste d'agent technique n'a pas permis de pourvoir ce poste par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, Monsieur le Maire propose l'établissement d'un contrat à durée déterminée d'une durée de 6 mois. Sa durée peut être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsqu'au terme de la durée initialement fixée au contrat, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

DECIDE :

par : 9 voix pour - 0 abstentions - 0 voix contre

- **D'AUTORISER** le recrutement d'un agent contractuel sur l'emploi permanent sur le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions d'agent technique polyvalent à temps complet à raison de 35h, pour une durée déterminée de 6 mois (renouvelable dans la limite totale de deux ans lorsqu'au terme de la durée initialement fixée au contrat, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir) ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

5. REMPLACEMENT DE MENUISERIE R+1 MAISON CŒUR DE BOURG
(D2025/39)
Présentation : Yves Tymen

VU le devis de l'entreprise Le Grand pour le remplacement de menuiserie au R+1 de la Maison Cœur de Bourg ;

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de changer les menuiseries la façade du R+1 de la maison Cœur de Bourg.

Ainsi, il présente aux membres du Conseil municipal le devis de l'entreprise Le Grand pour le remplacement de 3 fenêtres d'un montant de 8 467,50 € HT soit 10 161 € TTC.

Il y a lieu de se prononcer sur ce devis.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

DECIDE

par : 9 voix pour - 0 abstention - 0 voix contre

- **DE VALIDER** ce devis de l'entreprise Le Grand pour un montant total de 8 467,50 € HT soit 10 161 € TTC.

Questions diverses

Rapport du Maire et des Adjoints

Yves TYMEN :

Travaux Transformateur : pas de retour quant à la mise en service

Marc RAHER :

Venaison : demande de local approprié. La demande va être transmise à Douarnenez Communauté.

PICS : en attente d'une demande officielle de Douarnenez Communauté

Local Kiné : Il est nécessaire de passer par un architecte pour faire un permis de construire.

ZAL : Travaux de sécurisation réalisés en juillet

Julien BROUQUEL :

Romain LE BRUSQ :

Société coopérative pour l'achat de terres agricoles : achat de 16 hectares au niveau de Kersantec

Aller-vers Ulamir : Dans le cadre de la coopérative d'accès aux droits, l'Ulamir du Goyen et la maison solidaire de Kermarron prévoient des actions en aller-vers sur les communes alentours de Douarnenez.

Des bénévoles et des professionnels se retrouvent pour aller à la rencontre des habitants, afin d'échanger, d'informer, de se soutenir, d'orienter et de résoudre sur place des situations. Il est parfois difficile de comprendre le langage administratif, de se déplacer pour obtenir un rendez-vous et souvent, on ne connaît pas l'étendu des droits qui pourraient nous permettre de vivre mieux. Avec ces temps d'aller-vers des professionnels de la CAF, de la MSA, du CDAS, de France travail, de France service, de la Carsat, de la CPAM sont invités à se joindre à nous pour se rendre là où vivent les personnes : au bistrot, à la médiathèque, au centre bourg, à la mairie... Sur place des entretiens individuels et des rendez-vous peuvent être pris. **Accueilli par des paires et hors des bureaux le contact est différent et peut faciliter l'accès aux droits.**

Il est prévu une action par mois à partir de septembre.

Date d'aller-vers :

- Mercredi 24 septembre au Juch de 17h00 à 19h00

Une communication sera prévue dans le bulletin et sur les supports de la mairie.

Fête de la soupe le 04/10/25

Isabelle KERVAREC :

100 ans de l'école : samedi 20 septembre à partir de 10h00 à la salle => collecte de données / photos

Commission scolaire : date à venir